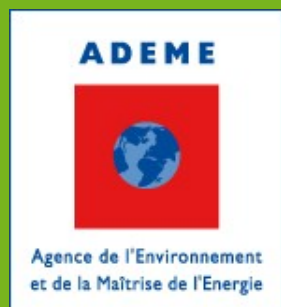


CAHIER D'ACTEUR

Les bonnes pratiques à mutualiser



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

ADEME
27 rue Louis Vicat
75737
PARIS Cedex 15
www.ademe.fr

Contact :
Pierre HERANT

Tél. : 04 93 95 79 47
Fax : 04 93 65 31 96
Mel : pierre.herant@ademe.fr

L'efficacité énergétique des bâtiments

Le secteur du bâtiment constitue un très important gisement d'économies d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre, deux objectifs principaux des Pouvoirs Publics. Son exploitation nécessite l'implication de tous les acteurs, mais aussi l'identification des meilleures compétences et produits grâce à des signes de qualité permettant aux maîtres d'ouvrage, notamment aux particuliers, de réaliser les bons choix parmi une offre commerciale très diversifiée...

L'amélioration de l'efficacité énergétique de l'ensemble des bâtiments est de manière générale le mode d'action prioritaire pour parvenir à réduire de façon massive les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau national.

En 2011, les consommations d'énergie des bâtiments (immeubles, maisons, bureaux...) représentaient en France 44 % de la consommation énergétique totale et près de 25% des émissions de CO₂. Le chauffage en est le principal contributeur avec presque trois quarts des consommations d'énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments constitue donc l'un des principaux piliers de la lutte contre les changements climatiques en France. Pour réduire les fortes émissions de CO₂ du secteur du bâtiment, premier consommateur d'énergie en France, l'action devra porter prioritairement sur l'habitat existant compte tenu du faible renouvellement du parc français (moins de 1% par an).

Le thème du bâtiment est présent tout au long de la synthèse des débats sur la transition énergétique, adoptée le 18 juillet 2013. Deux enjeux plus spécifiques à ce secteur, sont mis en avant : la lutte contre la précarité énergétique avec six actions pour mettre en œuvre cet objectif, dont l'accent mis sur la rénovation prioritaire des logements précaires et un enjeu sur le parc bâti que l'on veut porter d'ici 2020 à un haut niveau de performance thermique.

Parallèlement, le relèvement régulier des exigences réglementaires s'appliquant aux bâtiments neufs permettra de limiter leur impact.

L'exigence de l'efficacité énergétique des bâtiments

Une réglementation thermique particulièrement ambitieuse a été mise en place par les Pouvoirs publics : depuis le 1^{er} janvier 2013, les bâtiments neufs doivent être d'un niveau équivalent au bâtiment basse consommation (BBC) et après 2020, ils devront être « à énergie positive » (produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment).

32

millions : c'est le nombre de logements recensés en France en 2009, dont 4,5 millions de logements sociaux.

3,5

millions de professionnels actifs sur le secteur du bâtiment (2009).

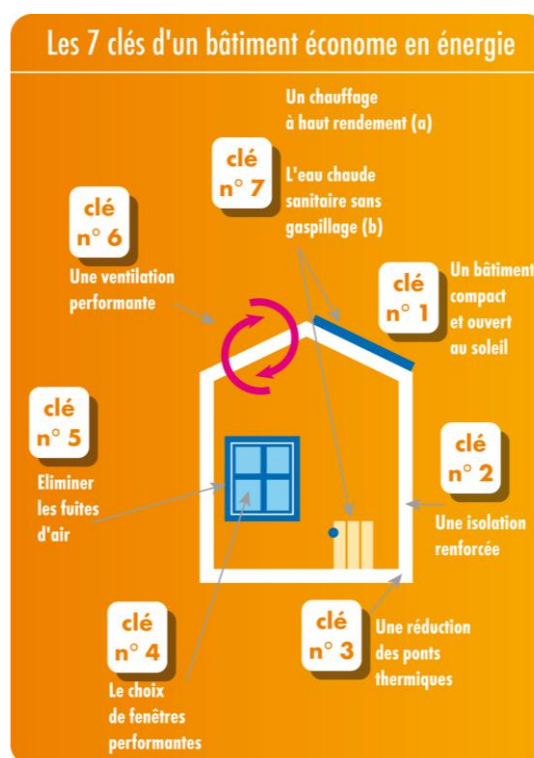
500 000

logements seront à rénover chaque année à partir de 2017

Au-delà des constructions neuves, les enjeux et les objectifs de ce plan portent surtout sur le patrimoine existant : les Lois issues du Grenelle de l'Environnement fixent, en effet, un objectif de réduction des consommations d'énergie du parc de bâtiments existants de 38 % d'ici à 2020, objectif réaffirmé par la conférence environnementale de septembre 2012 et par le Plan d'Investissement pour le Logement (PIL) de mars 2013.

Dans ce but, le Plan prévoit que **500 000 logements privés devront être complètement rénovés chaque année à compter de 2017**, ainsi que la 120 000 logements sociaux parmi les plus énergivores d'ici 2017. C'est un défi majeur. En effet, selon une étude menée par le réseau d'agences immobilières Ex'im en avril 2010 sur 10 000 appartements et maisons, **80 % du parc de logements français sont étiquetés de D à F** lors des diagnostics de performances énergétiques.

Schéma - Les 7 clés d'un bâtiment économe en énergie



Une priorité : la formation

L'Observatoire de la Performance Énergétique (OPEN), créé par l'ADEME, constate un retard de mise à niveau des compétences des professionnels face aux problématiques actuelles de performance énergétique. Ainsi, moins d'un artisan ou d'une entreprise sur quatre avait participé en 2008 à un chantier de rénovation thermique globale. Les trois quarts des professionnels n'ayant pas pris part à ce type de travaux évoquaient dans plus de 80 % des cas le manque de compétences nécessaires pour proposer cette rénovation globale.

L'ADEME a donc lancé une politique de **soutien à la formation des professionnels du bâtiment**. L'Agence est ainsi partie prenante du

dispositif FEEBat (Formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment), elle est au cœur de la mise en œuvre de plateformes techniques et pédagogiques via le projet Praxibat, dont elle est l'initiatrice, accompagnant ainsi les Régions dans le développement de programmes de formations initiales et continues centrés sur sept technologies (ventilation, éclairage, parois opaques, bois énergie, solaire photovoltaïque, solaire thermique et pompes à chaleur).

Son action s'illustre par ailleurs auprès des particuliers, avec, entre autres, la **publication de guides destinés au grand public** afin de repérer les meilleurs signes de qualité relatifs aux produits de construction (guide *Quels matériaux pour construire et rénover ?*) et aux bâtiments (guide *Certifications et labels*).

Accompagner les particuliers et faciliter l'identification de l'offre compétente

Les références et les signes de qualité se sont développés en nombre. Ils concernent tout autant les compétences des professionnels, les bâtiments eux-mêmes que les produits de construction. La démarche de l'Agence vise à homogénéiser et renforcer ces signes de qualité avec un double intérêt : améliorer la montée en compétences des professionnels réalisant des travaux de performance énergétique; inciter les particuliers à réaliser ces travaux en les guidant vers les entreprises les plus compétentes et rigoureuses.

Toutes les entreprises désireuses d'obtenir un signe de qualité « reconnu Grenelle Environnement » doivent s'adresser à un organisme de qualification accrédité par le Cofrac. De plus, au-delà de l'audit purement documentaire portant sur les moyens de l'entreprise et les compétences des collaborateurs, l'obtention de ces signes de qualité sera soumise à un contrôle in situ de la qualité des travaux d'une opération en cours de réalisation ou achevée.

Afin de faciliter la réalisation de travaux de rénovation, le gouvernement met en place à partir de septembre 2013, un numéro téléphonique unique au niveau national. En fonction de la situation de l'appelant, celui-ci sera orienté directement vers **les interlocuteurs compétents sur sa région.** **Parallèlement des « plateformes locales de rénovation énergétique » sont mises en place afin de constituer de véritables services publics de proximité au service de la rénovation énergétique.**

Ces dernières regrouperont les propositions de l'ensemble des acteurs institutionnels de la rénovation énergétique : audit énergétique, solutions techniques, professionnels « RGE » capables de réaliser les travaux, informations relatives aux solutions de financements mobilisables. Elles permettront également d'observer les pratiques mises en œuvres sur le territoire, tant au niveau des prix que des types de travaux les plus fréquents et de leur efficacité.

Efficacité énergétique en Chine : un programme fondé sur la coopération et la concertation

Le secteur du bâtiment représente 28 % de la consommation d'énergie de la

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)

Instrument de la politique française de coopération et de développement, le FFEM est un fonds public bilatéral créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio.

Ce fonds a pour vocation de lier protection de l'environnement mondial et développement local via des projets de développement durable.

Chine, qui doit construire environ 10 millions de logements par an. Une telle croissance nécessite de mettre en oeuvre des conceptions d'urbanisation et de bâtiments durables. Les autorités chinoises, les opérateurs et la population partagent ce souci d'amélioration et ont compris son intérêt pour le pays.

Entre 1999 et 2010 l'ADEME a piloté le « Programme d'efficacité énergétique dans la construction en Chine » financé par le FFEM.

Ce programme portait à la fois sur la construction neuve et la réhabilitation de logements existants (objectifs d'économies d'énergie de 50 à 65% avec des surcoûts acceptables par le marché), tout en accompagnant la Chine dans sa politique de maîtrise de l'énergie dans le domaine du bâtiment.

Il s'agissait notamment de favoriser la mise en application et l'évolution des normes et réglementations locales et de faciliter les transferts de savoir-faire permettant de pérenniser les économies d'énergie dans la construction.

Efficacité énergétique du bâtiment au Maroc

Le secteur du bâtiment représente 35% de la consommation énergétique du Maroc, avec une augmentation de 41% en 8 ans.

Avec plus de 200 000 logements construits par an et plus de 5 millions de logements existants, les enjeux de construction et de rénovation sont très importants. **Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a confié à l'ADEME la mise en oeuvre d'un projet concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le cadre Bâti au Maroc (2010-2012).**

L'ADEME mène ce projet en liaison avec son homologue marocain, l'ADEREE et avec le soutien financier de plusieurs bailleurs internationaux (FFEM, PNUD, Commission européenne).

Le projet porte notamment sur la finalisation et la mise en oeuvre d'un code d'efficacité énergétique au Maroc, le renforcement des capacités d'expertise, de gestion et de financement des partenaires locaux, la formation des professionnels marocains, la construction de projets à caractère démonstratif et la valorisation des bonnes pratiques.

SYNTHESE

Le secteur du bâtiment se positionne dorénavant comme un secteur clé pour parvenir à résoudre les défis environnementaux auxquels nous devons faire face. Cette évolution est liée à une prise de conscience récente que ce secteur pourrait bien être le seul qui offre des possibilités de progrès suffisamment fortes pour répondre à nos engagements nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, le gouvernement, notamment à travers l'ADEME, incite les acteurs de la société civile à construire ou à rénover les bâtiments de façon efficace et écologique tout en proposant des méthodologies et des savoir-faire toujours plus innovants.